

Parlons Vélo ! Municipales 2020

Boucau (64340)

Réponses de Stéphane Lanjard, au nom de la liste « Boucau Nouvelle Génération »

— le 12/03/2020 à 17:54 —

Développer un réseau cyclable cohérent

Action n°1 : je m'engage

Créer un réseau express vélo Des actions concrètes sont nécessaires pour préserver la qualité de vie et la santé des habitants du Pays Basque, où les transports représentent le premier poste d'émission de CO2.

Pour convertir de nouveaux usagers à la pratique du vélo (notamment les enfants, les familles et les seniors), il est essentiel d'avoir un réseau cyclable structurant, continu et sécurisé.

Ce réseau express Réseau Vélo R(É)VÉ reliant l'ensemble des points d'intérêts de l'agglomération, sans coupure, séparé du trafic automobile et des piétons, permettrait à n'importe quel concitoyen d'avoir à proximité de chez lui une piste cyclable pour aller au travail, à l'école, chez le boulanger ou à la plage (cf carte ci-dessous).

Ce réseau devrait s'appuyer sur l'expertise des aménageurs hollandais, dont le travail à été condensé dans le document de Paris en Selle.

Selon quel calendrier et de quelle manière envisagez-vous mettre en place un réseau cyclable express (lisible, cohérent, continu et prioritaire) ?

Nous adhérons à l'idée d'un réseau efficace pour le transport en vélo (efficacité et rapidité par rapport à la voiture, et souhaitons nous appuyer sur les travaux de la Vélodysée traversant Boucau pour permettre la mise en place de réseau dès le début de notre mandat. De plus, nous souhaitons appuyer au niveau de l'agglomération et des aménagements de la nouvelle ligne de tramway pour que le vélo est la part belle dans ces nouveaux aménagements (contrairement à ce qui a été réalisé dans la première ligne de tram). Cette voie sera le cœur de notre structuration en réfléchissant par comités de quartier au moyen pour les usagers de se "raccorder" à celle ci pour leurs déplacements du quotidien.

Nous adoptons l'idée que pour tout nouvel aménagement de la voirie doivent être intégrées le déplacement piéton et le déplacement en vélo et que la facilitation du déplacement en voiture ne doit plus être le postulat de base. Et que ces aménagements doivent être pensés en accord avec des usagers citoyens qui ont une réelle approche des problématiques rencontrées.

Action n°2 : je m'engage

Maintenir le réseau cyclable avec un soin prioritaire : nettoyage régulier des feuilles et débris (verre...), remplacement des panneaux de signalisation endommagés, entretien régulier de la peinture... Proposer des itinéraires de déviation sécurisés en cas de travaux sur le réseau cyclable.

Pour garantir dans le temps un réseau cyclable efficace, une agglomération doit allouer des moyens appropriés. En effet, les vélos étant plus sujets aux crevaisons et aux chutes, un soin particulier doit être apporté à l'entretien des aménagements cyclables.

Des équipes dédiées et du matériel adapté sont indispensables à l'entretien des infrastructures vélo.

Quels moyens humains et matériels vous engagez-vous à mettre en place et quel budget sera strictement alloué à l'entretien du réseau cyclable ?

Nous envisageons la mise en place d'une application de mise en relation des usagers de la ville avec les services de la ville afin qu'un usager puisse aisément constater un problème et que les services techniques puissent répondre rapidement aux problématiques relevées sur le terrain.

De plus, les services techniques seront sensibilisés sur les risques inhérents à la mise en place de travaux sur la voirie ayant un impact sur les piétons et sur les cyclistes afin que tous les usagers puissent rester systématiquement en sécurité.

Construire une ville agréable à vivre pour toutes et tous

Action n°3 : je m'engage

Repenser le plan de circulation en réfléchissant à la place de la voiture dans la ville. Repenser le plan de circulation permet d'augmenter au maximum le linéaire de rues apaisées. Ce processus de hiérarchisation du réseau viaire a pour objectif, à terme, de ne conserver du transit motorisé que sur des axes susceptibles d'accueillir des pistes cyclables de qualité.

Pour penser la ville comme un lieu de rencontre, il est important de privilégier des modes de déplacement créateurs de lien social, économiques et écologiques et donc de favoriser au mieux les déplacements doux et réduire les modes de déplacements individuels motorisés.

Il est nécessaire de donner la priorité aux usagers dans l'ordre suivant : aux piétons, aux cyclistes, aux transports en commun et en dernier lieu aux véhicules individuels motorisés.

Cette logique d'aménagement permettra de résoudre de nombreux conflits, notamment entre les modes de déplacement doux, grâce à une prise en considération en amont de ces derniers à l'occasion des études de réfections de voirie.

Vous engagez-vous à respecter systématiquement cet ordre de priorité et de quelle manière envisagez-vous le réajustement du partage de l'espace public ?

Il est clair qu'aujourd'hui la voiture est toujours pensée comme le 1er élément dans l'ensemble des aménagements. Le plan de circulation mis en place sur Boucau a été un bricolage où vélo et piéton ont été les laissés pour compte de cet aménagement. Nous souhaitons co-construire avec les citoyens un plan de circulation où seront posés clairement nos volontés de privilégier les déplacements les moins émetteurs de pollution. Ces réflexions devront accompagner tous les aménagements de la voirie ainsi que le réseau Chronoplus.

Action n°4 : je m'engage

Mener une réflexion sur la place du stationnement :

Un réseau cyclable performant doit également s'accompagner de nombreux stationnements vélos. Pour redynamiser le centre-ville et favoriser l'économie locale, mais également l'accès à la culture et au sport, il est en effet important pour les cyclistes de pouvoir garer facilement leurs véhicules et les prévenir du vol. L'implantation de ces infrastructures doit également permettre une intermodalité efficace (stationnements près des gares par exemple).

Comment envisagez-vous le déploiement d'un parc de stationnements vélo adapté ?

Nous souhaitons mettre en place une contrainte dans tous les dispositifs de construction de logements collectifs imposant la mise en place d'un garage à vélo.

Nous envisageons d'identifier les zones où il manque des zones de stationnement pour le vélo et d'ajouter des infrastructures de parking

Promouvoir une culture vélo

Action n°5 : je m'engage

Favoriser le déploiement du programme national "savoir rouler à vélo" dans les écoles primaires, en équipant les écoles de stationnement vélo grâce au programme Alvéole. Le stationnement sera ainsi pris en charge à 60% et la sensibilisation à 100%.

Cet apprentissage doit aussi concerner les adultes qui ne maîtrisent pas la pratique du vélo et ceux se sentant en insécurité à vélo en ville, comme le fait déjà l'atelier vélo Txirrind'Ola. Il s'agit enfin de sensibiliser l'ensemble des habitants de l'agglomération au code de la route et au respect des usagers les plus vulnérables dans l'espace public.

De quelle manière permettrez-vous aux jeunes d'apprendre à circuler à vélo en ville avant leur entrée au collège grâce à des encadrants formés à la mobilité vélo ? Par ailleurs, comment soutiendrez-vous les associations locales d'usagers de la bicyclette pour leur permettre de proposer des séances d'éducation à la mobilité vélo, y compris auprès des adultes et des publics aux besoins plus spécifiques (salariés, chômeurs, retraités, handicapés...) ?

Nous souhaitons effectivement mettre en place une vraie culture vélo en proposant en plus des apprentissages du "rouler en vélo" à l'école primaire. Cette initiative serait à réaliser en complément avec un système de vélobus (mise en place de plusieurs trajets domicile-école encadré par un professionnel et des parents volontaires).

Nous souhaitons étendre ce travail au collège. Trop peu de collégiens se rendent aujourd'hui de cette manière. Nous souhaitons identifier avec eux les axes de blocage pour développer leur déplacement en vélo jusqu'au collège.

Action n°6 : je m'engage

Sensibiliser les agents au strict respect du code de la route et donc des aménagements cyclables et piétons.

Afin de faire respecter les droits et les devoirs de l'ensemble des usagers de la voirie, les forces de l'ordre doivent être sensibilisées aux problématiques rencontrées par les cyclistes en ville et formées aux spécificités du code de la route les concernant : respect des SAS vélo, des pistes et des bandes cyclables, des distances de sécurité etc.

Aujourd'hui les aménagements mis en place comprennent de nombreuses zones 30. Or le constat est que les limitations de vitesse dans ces zones ainsi que la priorité pour les cyclistes et piétons n'aient généralement pas respectée. Des radars pédagogiques et contrôle de vitesse seront mis en place, ainsi que la sensibilisation et/ou verbalisation des véhicules occupant des zones destinées aux déplacements doux.

Action n°7 : je ne m'engage pas

Proposer le forfait mobilité durable (anciennement IKV : indemnité kilométrique vélo) aux agents municipaux.

Depuis sa mise en application, la loi LOM offre la possibilité aux entreprises et aux administrations d'attribuer à leurs salariés un forfait mobilités durables et une prime vélo (ou co-voiturage) défiscalisée jusqu'à 400 € par an.

Si cela n'est pas déjà mis en œuvre dans votre commune, proposerez-vous cette prime à vos agents ? Quelles actions conduirez-vous pour inciter les entreprises de votre commune à l'instituer pour leur personnel et, de façon plus générale, à mettre en place des plans de déplacement d'entreprise ?

Action n°8 : je m'engage

Lancer un plan de communication orienté sur le respect mutuel des usagers, sur les nouvelles dispositions du code de la route spécifiques au vélo (double sens cyclable, tourne à droite, sas vélo) et battre en brèche les idées reçues.

Comment envisagez-vous de telles actions de communication dans votre commune ?

Nous souhaitons nous appuyer sur la signalétique (panneau ou inscription sur la route) afin de prévenir les usagers de la route des différentes utilisations possibles de la voirie.

Ces actions pourront s'accompagner de communication dans le journal de la commune.

Action n°9 : je ne m'engage pas

Inciter financièrement les entreprises à organiser des animations pro-vélo : Sachant que près du tiers des accidents mortels à vélo implique des poids lourds en agglomération (analyse de l'accidentalité des cyclistes 2011 de la base VOIESUR du CEREMA), il est indispensable de sensibiliser les chauffeurs de transport en commun au respect des usagers vulnérables : règles de sécurité, aménagements spécifiques, etc.

Quelles mesures avez-vous l'intention de mettre en application pour encourager les entreprises de transports en commun à sensibiliser leurs employés ?

Commentaires généraux

Parmi les autres pistes de réflexion :

- > développer l'intermodalité (je pars au travail en vélo mais car il pleut je rendre avec mon vélo dans le bus).
- > pouvoir ajouter des racks sur les bus pour déplacer un vélo.
- > développer les stations de vélo électrique et les mettre à des noeuds plus stratégiques
- > modification de la navette fluviale afin qu'elle permette de traverser plus rapidement vers la rive gauche et relier Boucau à Anglet et son réseau cyclable plus facilement.
- > communiquer sur le vélo train (5 minutes Bayonne-Boucau, 15 minutes Boucau-Biarritz avec son vélo)
- > soutenir une association pour la mise ne place d'un atelier vélo sur la commune